



# INSCRIPTIONS

## *Rentrée 2022*

La Directrice recevra les familles pour les inscriptions :

**vendredi 1 er avril / mardi 5 avril /**

**vendredi 29 avril / mardi 3 mai**

sur rendez-vous

à l'école de Teurthéville-Hague.

### **ATTENTION**

*Il faut se rendre à la mairie de la commune où sera scolarisé son enfant (peu importe son lieu de résidence).*

*Ainsi, tous les nouveaux élèves :*

- de **maternelle** doivent se rendre à la **mairie de Sideville**,
- de **CP jusqu'au CM2** à la **mairie de Teurthéville-Hague**.

Pièces à fournir à la mairie pour la pré-inscription:

✓ un justificatif de domicile

✓ le livret de famille

Pièces à fournir à la Directrice pour l'admission :

✓ le certificat d'inscription délivré par la mairie,

✓ le carnet de santé de l'enfant,

✓ une copie du jugement en cas de divorce ou de séparation,

✓ le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.